

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Déploiement du test VPH en 1^{re} intention pour le dépistage du col de l'utérus

Depuis septembre 2023, le CISSS de l'Outaouais a débuté des travaux afin d'être en mesure de réaliser les tests VPH par technologie PCR, laquelle viendra remplacer le test Pap comme méthode employée en première intention pour le dépistage du cancer du col de l'utérus. L'utilisation de la nouvelle trousse ThinPrep (milieu PreservCyt) permet non seulement la détection des VPH à haut risque oncogénique, mais également la cytologie en milieu liquide advenant un résultat VPH positif.

Cette FAQ a été organisée par sujet. Elle se veut un document évolutif qui sera bonifié en continu dans la section Dépistage du cancer du col de l'utérus sur le site [Web du CISSS de l'Outaouais](#).

PRÉLÈVEMENT

QUESTION	RÉPONSE
Le test de VPH est-il un autoprélèvement ou un prélèvement en examen gynécologique?	À ce stade, le test VPH n'est pas accessible en autoprélèvement. Il s'agit d'un prélèvement d'échantillon cervical prélevé par un clinicien.
Quel contenant doit être utilisé lors du prélèvement?	<p>Le contenant de prélèvement est le ThinPrep.</p> <p>Deux ensembles s'offrent à vous en boîte de 25 chacun:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Contenant et Balai 2- Contenant et duo spatule de plastique/cytobrosse <p>Vous pouvez commander les deux ensembles ainsi que des dispositifs de prélèvement supplémentaires (balai ou duo spatule/cytobrosse) en multiple de 25; voir section: Matériel.</p> <p>Note importante : Si vous utilisez l'ensemble duo spatule/cytobrosse pour le prélèvement, vous devez rincer les 2 dispositifs immédiatement dans le même flacon de solution PreservCyt® en remuant vigoureusement à 10 reprises. Jeter spatule et cytobrosse.</p>
Est-ce que je dois laisser le balai dans le flacon suite au prélèvement?	<p>Non. Rincer immédiatement le balai dans le flacon de solution PreservCyt® en remuant vigoureusement à 10 reprises. Jeter le balai.</p> <p>Note importante : Un balai laissé dans le flacon n'est pas compatible avec nos appareils</p>
Comment fermer le contenant suite au prélèvement?	Bien visser le bouchon en enlignant les 2 lignes noires (bouchon et contenant), afin d'éviter les déversements.

	
<p>Comment coller l'étiquette d'identification sur le flacon?</p>	<p>Il est important de ne pas cacher la partie visible où l'on peut voir le volume du liquide présent dans le flacon. Ne pas coller l'étiquette sur le bouchon ni la replier en dessous du flacon. S'assurer de ne pas avoir de plis afin de permettre une bonne lecture, par l'appareil, du code-barres qui sera collé par le laboratoire.</p>  
<p>Si je dois utiliser un gel lubrifiant lors du prélèvement, lesquels sont compatibles et n'altéreront pas le résultat?</p>	<p>Il est important d'utiliser un lubrifiant sans carbomère, tel que Surgilube lorsque vous devez en faire usage. Il est important de prioriser l'eau tiède afin de limiter l'usage du lubrifiant le plus possible.</p>
<p>Est-ce que le balai est sécuritaire lors d'une grossesse (tout trimestre)?</p>	<p>Oui</p>
<p>À quelle température le spécimen doit-il être conservé ?</p>	<p>Le spécimen se conserve entre 15 et 30 degrés Celsius. Ne pas réfrigérer.</p>
<p>Quelle est la glacière de transport à utiliser?</p>	<p>Les laboratoires n'autorisent que les glacières certifiées. Vous devez les commander à l'externe. Référez-vous à infolab pour plus de détails : https://infolab.cisss07.ca/</p>

TRAJECTOIRE

QUESTION	RÉPONSE
Quel est le délai pour acheminer le spécimen au laboratoire?	Le plus tôt possible, au plus tard, dans un délai de 7 jours suivant le prélèvement.
Advenant un résultat VPH +, est-ce qu'un prélèvement supplémentaire sera requis?	Non. Les prélèvements qui s'avéreront VPH + par la technologie PCR (estimés à moins de 10% des résultats) feront l'objet d'une cytologie réflexe, c'est-à-dire que le même échantillon sera utilisé pour la production d'une lame de cytologie qui sera lue par un pathologiste.
Est-ce que le résultat de cytologie liquide sera envoyé en même temps qu'un VPH positif?	<p>Les résultats VPH feront l'objet d'un rapport envoyé au prescripteur selon trois possibilités de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VPH 16 positif ou négatif ou invalide • VPH 18 positif ou négatif ou invalide • VPH autre positif ou négatif ou invalide <p>La cytologie réflexe s'enclenchera automatiquement si le VPH est positif et le résultat de la cytologie liquide fera l'objet d'un rapport final au prescripteur.</p> <p>Considérant l'utilisation de deux systèmes d'information différents dans la trajectoire (SILP et Diamic), un rapport consolidé sera intégré dans le SILP.</p>
Est-ce que les ordonnances « Initier le prélèvement d'une cytologie cervicale (Pap test) et le prélèvement pour le dépistage VPH » demeurent valides?	<p>Dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus par le VPH en 1re intention, l'infirmière pourra initier le prélèvement cervical selon son activité réservée « Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage, dans le cadre d'une activité découlant de la Loi sur la santé publique », donc sans ordonnance. Elle pourra également effectuer le prélèvement après 12 mois en présence d'un résultat de cytologie NILM, ASC-US et LSIL, comme le présente l'algorithme (OIIQ octobre 2024).</p> <p>L'INESSS a élaboré un protocole médical national à cet effet.</p>

REQUÊTE

QUESTION	RÉPONSE
Quelle requête devra être complétée pour les demandes d'analyse VPH en première intention?	<p>Une nouvelle requête a été élaborée pour le test de détection du VPH et/ou cytologie gynécologique. Elle est disponible dans l'INFOLAB.</p> <p>Veillez noter que la requête est disponible seulement en version électronique.</p>
Est-ce que, la requête utilisée doit être placée avec le flacon dans le sac à échantillons Biorisque?	<p>Vous devez placer la requête dans la pochette extérieure du sac Biorisque. Celle-ci ne doit pas être en contact avec l'échantillon afin d'éviter une contamination possible, suite à un écoulement du spécimen.</p> <p>Vous devez utiliser un sac par échantillon avec un absorbant (voir section "matériel")</p> <p>Vous trouverez la procédure dans Infolab O-PRO-LABG-008 - Transport de matières infectieuses ou sur le lien suivant: Transport de matières infectieuses - Centre de santé et des services sociaux de Gatineau</p>

MATÉRIEL

Quel est le nouveau matériel à utiliser?

- 1) Deux ensembles de prélèvement comprenant : un milieu de transport ainsi qu'un dispositif de prélèvement. Ces nouveaux produits seront distribués en multiple de 25 unités.
 - A. Ensemble de prélèvement VPH: contenant et Balai
 - B. Ensemble de prélèvement VPH : contenant et duo spatule/cytobrosse
- 2) Des dispositifs de prélèvements supplémentaires sont également disponibles
 - A. Dispositifs de prélèvement VPH (**balai**) seul
 - B. Dispositifs de prélèvement VPH (**duo spatule/cytobrosse**) seul
 - C. Gel lubrifiant sans Carbomère: Surgilub
- 3) Le transport des échantillons devra se faire dans un sac à échantillons Biorisque, avec bandes absorbantes :
 - A. Sacs de transport Biohazard 6X9po avec absorbant

Veillez utiliser le formulaire de commande de produits sans frais destinés aux cliniques désignées. Le formulaire devra être envoyé par courriel à cissoproductssansfrais@ssss.gouv.qc.ca

ANNEXE B
Fournitures de laboratoire sans frais - cliniques médicales et GMF

DEMANDEUR : _____ DATE: _____
 ADRESSE : _____ TÉLÉPHONE: _____
 NUMÉRO DE CLIENT : _____

FOURNITURES DE LABORATOIRE SANS FRAIS
Courriel - cissoproductssansfrais@ssss.gouv.qc.ca (CHSLD Lionel-Émond)

Votre commande sera disponible au magasin dans un délai de 48 heures.

GRM	DESCRIPTION CISSO	UNITÉ DE COMMANDE	QUANTITÉ
70101158	IDENTIFICATION RAPIDE STREPTOCOQUES GROUPE A	BX20UN - Boîte de 20 unités	
10006531	MILIEU DE TRANSPORT VIRAL (UTM), TEMP. PIÈCE, 3ML	UN - Unité	
70500012	MILIEU DE TRANSPORT POUR ENTEROPATHOGENE	UN - Unité	
70100014	CONT. TRANSP. SELLES SAF / PARASITE	UN - Unité	
70300194	CONTENANT CYTO-MAILER PLASTIQUE CARRÉ	BK25UN - Boîte de 25 unités	
70500014	CONTENANT URINE STERILE 90ML AVEC COUVERCLE	BG100UN - Sac de 100 unités	
70500114	CONTENANT URINE GRADUÉ(TROUSSE) INCLUANT TUBE 12ML CONIQUE A/BOUCH	HT150UN - Trousse de 100 unités	
70500018	CONTENANT A SPECIMEN 30ML A/SPATULE STERILE ET ETIQUETTE	UN - Unité	
70500020	CONTENANT A SPECIMEN 30ML A/SPATULE ADHESIVE POUR DETECTION D'ORU	UN - Unité	
70500058	ECOUVILLON AVEC MILIEU TRANSPORT AMIES EN GEL (M-40)	BG50UN - Sac de 50 unités	
70500116	ECOUVILLON NASOPHARYNGE FLOQUE TIGE FINE EN PLASTIQUE STERILE	UN - Unité	
70500142	ECOUVILLON ALGINATE DE CALCIUM AVEC EMBOUT MINITIP (SANS CHARBON)	BK50UN - Paquet de 50 unités	
70500142	ECOUVILLON ALGINATE DE CALCIUM AVEC EMBOUT MINITIP (SANS CHARBON)	UN - Unité	
15160042	CONTENANT OBJET PIQUANT 5 L / 5 QT JAUNE (HORIZONTAL)	UN-Unité	
15160048	CONTENANT OBJET PIQUANT 1 L / 1 QT - PRELEVEMENT JAUNE	UN-Unité	

Pour une bonne gestion d'inventaire, lors du déploiement initial, nous vous demandons de ne pas commander pour plus d'un mois d'usage à la fois.

Le frottis conventionnel sera-t-il maintenant refusé?

Non. Les laboratoires prévoient une période de transition. Un rappel vous sera fait afin de vous rappeler l'utilisation du milieu liquide ThinPrep.

	Toutefois, advenant un résultat d'ASCUS à la suite d'un frottis conventionnel, un deuxième prélèvement devra être effectué avec le milieu liquide ThinPrep pour une détection du VPH oncogène.
Le milieu ThinPrep peut-il être utilisé pour le dépistage des infections transmissibles sexuellement (ITS)?	Non
Quel est le matériel à utiliser sur les dômes vaginaux (antécédents d'hystérectomie) chez qui on doit poursuivre un certain dépistage?	<p>La plupart des cliniciens utilisent la spatule de plastique, mais le balai peut être utilisé sans problème</p> <p>L'utilisation de la spatule de bois est à proscrire dans ce type de situations, car la matière poreuse absorbera le liquide du flacon et les cellules se fixeront à la spatule plutôt que d'être libérées dans le flacon</p> <p>Pour commander le duo spatule de plastique/cytobrosse voir la section Matériel</p>

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

QUESTION	RÉPONSE
Qui puis-je contacter si besoin d'informations supplémentaires?	Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse suivante : 07.Outaouais_OPTILAB@ssss.gouv.qc.ca